

République Française  
Département : CANTAL  
Arrondissement : Aurillac  
**LACAPELLE VIESCAMP - Commune**

Séance du jeudi 05 septembre 2024  
Délibération N° DE\_034\_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
13	9	12
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq septembre deux mille vingt-quatre, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (à la mairie), sous la présidence de Maryline MONTEILLET.

Présents : Maryline MONTEILLET, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Jean-Paul TROUPEL, Patrice COUDON, Patrick EVEILLARD, Simone SALAT, Antoine GENCE, Jacqueline BOULANGÉ, Caroline BARRAL-AURATUS

Représentés : Aurore LEFEBVRE représentée par Caroline BARRAL-AURATUS, Jérémy LABRUNIE représenté par Patrick EVEILLARD, Alain PEYROU représenté par Jacqueline BOULANGÉ

Absent et Excusé : Serge POTEL

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Annelise MICHEL-GAGNAIRE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Tarifs du transport scolaire 2024-2025.**

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le tarif des transports scolaires pour l'École communale a été fixé pour l'année 2023-2024 à 150 euros (cent cinquante euros) soit 50 euros par enfant et par trimestre (délibération DE\_2023\_37 du 06 juillet 2023).

Mme le Maire propose aux membres du Conseil municipal de maintenir ce forfait pour l'année scolaire 2024/2025 à 150 euros, soit 50 euros par trimestre et par enfant quelque soit le nombre de trajet effectué par trimestre.

Sur proposition de Mme le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition susvisée.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Maryline MONTEILLET  
Président de séance



Annelise MICHEL-GAGNAIRE  
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 06/09/2024  
Date de réception de l'AR: 06/09/2024

015-211500889-DE\_034\_2024-DE  
A G E D I